Envoyé en préfecture le 24/08/2022
Reçu en préfecture le 24/08/2022
Affiché le
ID : 060-216001552-20220823-2022_P0005-AR

MAIRIE DE CLAIROI

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT POUR HORAIRES D'UTILISATION DES TERRAINS DE PÉTANQUE

N°2022/P0005

Le Maire de la Commune de Clairoix ;
VU les articles L131-13 du Code Pénal réprimé par le R610-5 du nouveau Code Pénal,
VU les articles L2122-21 et suivants, L2212-1 et 2, L2213-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir l'ordre public et pour éviter les nuisances à la tranquillité du voisinage,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1
A compter de ce jour, l'utilisation des terrains de pétanque sera interdit tous les jours entre 22h00 et 09h00 sur les lieux suivants :

- A proximité du Monument aux morts, cité Bel Air, intersection rue de Roye / rue de la Poste,
- Le parking derrière la salle polyvalente, intersection rue du Moulin Bacot / rue de la Bouloire,
- A proximité du stade, rue du Marais.

ARTICLE 2
La violation de cette interdiction et le manquement aux obligations édictées par cet arrêté de police sera puni d'une amende prévue par une contravention de 2ème classe (article R610-5 du Code Pénal), selon le Décret du 15 février 2022.

ARTICLE 3
Selon l'article R15-33-29-3 du Code de Procédure Pénale, les agents de Police Municipale, les gardes champêtres, les agents de la ville chargés d'un service de Police peuvent constater par procès-verbaux, les contraventions du non-respect des arrêtés de Police prévus par l'article R610-5 du Code Pénal.

ARTICLE 4
Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5
Le Maire et l'ASVP Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6
Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
- Madame la Préfète,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Choisy-au-Bac,
- le Conseiller délégué à la Sécurité,
- l'ASVP Intercommunal,
- Les Services Techniques de Clairoix,

Fait à Clairoix, le 23 août 2022

MAIRIE DE CLAIROIX (OISE)

Le Maire,

Laurent PORTEBOIS

1 rue du Général de Gaulle - 60280 Clairoix - ☎ 03 44 83 29 11 - ✉ info@clairoix.com